

PREMIÈRE JOURNÉE

Les lundi 04. oct. 2021 de _____ heures _____ à _____ heures _____

Observations de M⁽¹⁾ _____

Permanence N°1

le lundi 18 octobre 2021 de 14^h00 à 17^h00.

Michel GUARDIOLA.

Problème → date d'information → 2013

→ à ce jour, juste des réunions pour voir les tes de bases qui interviennent tous ceux qui travaillent sur d'importants travaux mais rien n'est fait!



Visite de Mme Maryline MAZARS et de Monsieur Irvin MAZARS, habitants de la commune de SEMALENS, venus formuler des observations sur le classement d'une parcelle dont ils sont propriétaires.

Ce sujet ne rentre pas dans le cadre de la présente enquête de révision allégée. Le compte a été directement rendu avec le DGS (Mr Gauvrit) de la CCAS à Sual, auquel il s'est aussitôt rendu à l'issue de mon entretien.

Le Commissaire enquêteur.



Visite de M MAYNADIÈRE Luc

Pièce jointe au commissaire enquêteur



Jacques RÉQUIS

Donné au commissaire enquêteur une pièce jointe avec 9 Questions



⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

Jacques-Léon Gout.

La révision du PLU sur cette zone en vue de l'implantation future d'éoliennes est une aberration écologique. Cette zone doit être préservée, protégée, sanctuarisée. Requalifier des zones incluses dans ce territoire pour y couler 1000 tonnes de béton par éolienne est une ignominie environnementale dont les conséquences à long terme sur la faune, la flore et la purification de l'eau comme de l'air seront irréversibles. Cessons de transformer des zones protégées, en zones industrielles dont le seul but est financier.

J'inuite la communauté de commune SOA / AGOUT comme toutes les communes de la Montagne Noire à préserver l'environnement plutôt que de se soumettre aux lobbys économiques qui nuisent durablement à notre territoire sous couvert d'écologie.

Fin de la permanence à 17h30
Le dernier contributeur avait commencé son entretien avant 17h.

Jeudi 21 octobre 2021

Mme BONNET

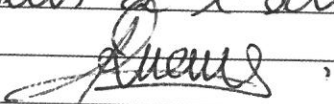
L'implantation d'éoliennes sur un site protégé n'est pas permise. Le mot "protégé" a une signification!! Il faut respecter, si non, la langue française n'a plus de signification.

Judi 23 octobre 2021 (reprise page 4)

Claude Bouissou = suis passée et après midi à la Mairie de Nassauet et vais ce soir sur le site m'exprimer sur cette révision "à l'aveugle" du PLU existant, si j'ai bien compris à désamalgamer une zone de Biodiversité précieuse.

permanence N° 2

le jeudi 28 Octobre 2021 de 14h00 à 17h00

Mme RIVAIRAN Caetitia, habitante à Massaguel.
A la lecture du projet, je suis défavorable
à ce projet d'implantation qui porte une
atteinte grave à la biodiversité du site
retenue. Je fonderai un courriel dans les
prochains jours à l'attention du Commissaire
enquêteur.


Claude Bouisson habitant d'Arfons.
Suis passé et après midi à la mairie de Massaguel.
et vais le soir m'exprimer sur le site, sur cette
révision "alléger" du PLU consistant, si j'ai bien
compris à désacraliser une zone de biodiversité
précieuse.



Fin de la permanence à 17h00.

